



NOTICE COMPLEMENTAIRE

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS

1 SYNTHESE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

1.1 ETAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE

SAINT MAURICE DE ROTHERENS	Nombre d'Habitants	NB ABONNES ASS COLLECTIF	NB ANC	TAUX DE RACCORDEMENT	soit en nombre d'habitants raccordés	soit en nombre d'habitants non raccordés	RATIO EH / foyer
	221	90	46	66,18%	147	74	1,63

1.1.1 Assainissement collectif

DETAIL BRANCHEMENTS AC par agglomération d'assainissement	Estimation EH (2019)
STEP CHEF-LIEU	62
STEP LE BORNET	85
	147

La commune est pourvue de deux systèmes d'assainissement collectif (représentés sur la carte de zonage) :

1.1.1.1 Le Chef-Lieu :

Le réseau public de collecte dessert les hameaux « Les Chamoix », le Chef-lieu « Beyrin », « Derrière Beyrin » et « Rocheron » (38 branchements, 62 habitants).

Unité de traitement : lit bactérien faible charge (capacité nominale : 100 EH) construit en 1980 et implanté au Lieu-dit « Au Monard »

Le Fonctionnement est satisfaisant (avis DDT Savoie du 14/02/18)

Les derniers bilans 24h réalisés sur cette unité montrent une réserve de capacité d'au moins 30 à 35 équivalent-habitants (EH)

1.1.1.2 Le Borgey (ou Bornet) :

Le réseau public de collecte dessert les hameaux « Le Borgey », « Au Bornet », « Macalet », « La Mare », « Les Rives » et très récemment « Au Gris » (52 branchements, 85 habitants)

Unité de traitement : lit bactérien faible charge (capacité nominale : 100 EH) construit en 1985 et implanté au Lieu-dit « La Charrière »

Avis DDT de Savoie du 14/02/18 : « *Le bilan 24 heures (hors bilans réglementaires) réalisé en novembre 2017 par SUEZ n'apporte pas d'éléments complémentaires concluant à une meilleure qualité de traitement de la station du Bornet. En effet, si en DBO et DCO les résultats sont conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015, en MES on constate une valeur rédhitoire et donc une non conformité.*

Les eaux sont très diluées en entrée avec des concentrations proches des normes de sortie, ce qui explique des rendements médiocres.

Néanmoins si ce bilan ne permet pas d'affirmer que cet équipement de 1985 présente une marge sur la charge entrante, le rejet qui s'infiltré dans le marais n'a pas de réel impact sur le milieu récepteur. Jean-Marc PELLENC de l'AFB qui a été consulté confirme que l'ajout des effluents de 10 à 15 habitants supplémentaires sur les 10 prochaines années ne présenterait pas d'aggravation de la situation actuelle. Étant entendu que si l'urbanisation devait s'accélérer, cet équipement nécessiterait aussitôt une requalification et des travaux devraient être réalisés sur le réseau pour réduire les eaux parasites »

1.2 PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS RESSORTANT DU SDA

La révision du schéma directeur d'assainissement validée en décembre 2015 a permis d'aboutir aux propositions de travaux suivants sur la commune de Saint Maurice de Rotherens :

1.2.1 Travaux sur les réseaux existants (suite aux problèmes identifiés lors des campagnes de mesures) :

Elimination du phénomène de ressuage (ECP à vérifier après travaux)			
Saint Maurice de Rotherens	3	Renouvellement d'environ 1924 ml de canalisation (Antenne Borgey et Rives)	573 000,00 €
	4	Renouvellement d'environ 1473 ml de canalisation (Amont STEP Monard)	593 000,00 €

Ces travaux, non prioritaires, n'auront par ailleurs aucune incidence sur le zonage d'assainissement.

1.2.2 Travaux pour le traitement et le transit

Commune	Scénario	Travaux	Coût des travaux (€/H.T)	Priorité
St Béron	1.1	Traitement des effluents - Transfert vers La Bridoire avec poste de refoulement Collecte des lieux dits "Petit Cevoz", "Grobes", et "Le Boissard"	965 000,00 €	1
	1.2	Traitement des effluents - Transfert vers St Albin de Vaulserre avec deux postes de refoulement Collecte du lieu dit "Le Racllet"	595 000,00 €	
	1.3	Traitement des effluents - Transfert vers Domessin avec un poste de refoulement pneumatique	856 000,00 €	
	1.4	Création d'une nouvelle unité de traitement (1000 EH)	1 300 000,00 €	
	1.5	Traitement des effluents - Transfert vers La Calabre via Domessin puis traversée du Guiers par la voie ferrée -> BO Les Salines (Pont 38)	1 090 000,00 €	
St Albin de Vaulserre	2.1	Traitement des effluents - Transit avec poste de refoulement vers la Calabre solution tracé 1	220 000,00 €	1
	2.2	Traitement des effluents - Transit avec poste de refoulement vers la Calabre solution tracé 2	300 000,00 €	
	2.3	Traitement des effluents - Nouvelle station d'épuration (500 à 1500 EH)	1 020 000,00 €	
	2.4	Traitement des effluents - Transit avec poste de refoulement vers la Calabre solution tracé 3 - Transit vers La Calabre via Pont de Beauvoisin (38)	500 000,00 €	
St Jean d'Avelanne	1	Raccordement du réseau chemin de la Ranche avec poste de refoulement	95 000,00 €	1
Domessin / Belmont Tramonet	1	Transit vers la Calabre avec trois postes de refoulement et collecte supplémentaire du hameau Le Gubin	1 431 000,00 €	1
Belmont Tramonet	2.1	Traitement de Tramonet - Transit vers St Genix sur Guiers avec poste de refoulement	220 000,00 €	2
	2.2	Traitement de Tramonet - Nouvelle station d'épuration (300 EH)	370 000,00 €	
La Bridoire	1	Traitement de La Bridoire - Nouvelle station d'épuration (1500 à 2500 EH)	1 710 000,00 €	2
Saint Genix sur Guiers	1	Traitement des effluents - Renouvellement STEP (3400 EH)	2 200 000,00 €	2
Champagneux	1	Traitement des effluents - Renouvellement STEP du Chef-Lieu (500 EH)	520 000,00 €	1
	2	Traitement des effluents - Renouvellement STEP de Leschaux (250 EH)	340 000,00 €	3
St Maurice de Rotherens	1	Traitement des effluents - Renouvellement STEP La Charrière (Borgey) (150 EH)	270 000,00 €	3
	2	Traitement des effluents - Renouvellement STEP du Chef-Lieu (150 EH)	270 000,00 €	3
Verel de Montbel	1	Traitement des effluents - Renouvellement STEP (350 EH)	390 000,00 €	3
Avressieux	4	Traitement des effluents - Renouvellement STEP Les Moulins (100 EH)	175 000,00 €	3

Le renouvellement des deux unités de traitement est classé en priorité 3.

1.2.3 Scénarios d'extension du réseau public de collecte

1.2.3.1 Proposition initiale :

Aucun scénario ne concernait la commune.

Commune	Scénario	Travaux	Coût des travaux (€/H.T)	Coût €/abonné	% points noirs/nombre abonnés	Priorité
Saint Béron	2.1	Traitement du secteur "Le Raclet"	745 000 €	21 300,00 €	14%	3
	2.2	Traitement du secteur "Le Raclet"	645 000 €	29 400,00 €	32%	1
	3	Assainissement des secteurs "Le Boissard" et "Les Grobes"	223 000 €	12 400,00 €	61%	1
	4	Assainissement du secteur "Le Petit Cevoz"	266 000 €	14 800,00 €	0%	3
St Albin de Vaulserre	1	Collecte de "La Grobonnière"	82 000 €	27 400,00 €	75%	1
	3	Extension du réseau secteur "Mercier"	188 000 €	47 000,00 €	0%	3
	4	Extension du réseau secteur "Savagneu"	176 000 €	29 400,00 €	8%	3
	5	Extension du réseau secteur "La Roussière"	546 000 €	21 900,00 €	8%	3
St Martin de Vaulserre	1	Extension du réseau secteur "Charnière Marquisière"	1 205 000 €	16 600,00 €	16%	2
	2	Extension du réseau secteur "Le Lanet"	320 000 €	16 900,00 €	10%	2
St Jean d'Avelanne	2	Extension du réseau secteur "Les Pierres"	645 000 €	16 200,00 €	15%	2
	3	Extension du réseau secteur "Le Parant"	579 000 €	22 300,00 €	20%	2
Pont de Beauvoisin (38)	1	Extension du réseau secteur "Les Brosses"	205 000 €	20 500,00 €	13%	2
	2	Extension du réseau secteur "Le Marais"	478 000 €	20 800,00 €	23%	2
	3	Extension du réseau secteur "Les Sables"	519 000 €	20 000,00 €	9%	3
	4	Extension du réseau secteur "Giroud"	250 000 €	22 800,00 €	21%	2
Pressins	1	Extension du réseau secteur "Bertholet"	263 000 €	18 800,00 €	6%	3
	2	Extension du réseau secteur "La Fragnerie"	460 000 €	14 900,00 €	7%	3
	3	Extension du réseau secteur "Les Cochardières"	624 000 €	14 600,00 €	8%	3
Romagnieu	1	Extension du réseau - Village	388 000 €	32 400,00 €	11%	3
	2	Extension du réseau secteur "Borgeron"	416 000 €	23 200,00 €	13%	3
	3	Extension du réseau secteur "Bruyère Martinet"	224 000 €	17 300,00 €	0%	3
	4	Extension du réseau secteur "Falconnet"	443 000 €	14 800,00 €	10%	2
	5	Extension du réseau secteur "Massotte"	517 000 €	23 500,00 €	23%	2
Beimont Tramonet	1	Extension du réseau secteur "Chaudannes"	340 000 €	11 400,00 €	10%	2
Avressieux	1	Raccordement des hameaux "La Vernaz", "Le Cattaud", "Le Bottet", "Sur les Vignes" et "Le Toudan"	866 000 €	17 400,00 €	14%	2
Grésin	1	Extension des réseaux de "Malbuisson"	150 000 €	15 000,00 €	60%	1
	2	Raccordement du Chef-Lieu	1 451 000 €	14 600,00 €	18%	2
	3	Raccordement du hameau "Les Molasses"	185 000 €	10 300,00 €	33%	1

1.2.3.2 Programme complémentaire ultérieur :

A la demande de la commune, une programmation complémentaire de travaux d'extension pour la desserte du hameau au hameau les Rives a été étudiée (desserte de 7 habitants) pour un coût de 117.000 € HT (scénario retenu et réalisé fin 2018).

1.3 SCENARIOS D'AMENAGEMENT RETENUS SUR LA COMMUNE

Au regard de l'étude économique (prospective financière réalisée dans le cadre du SDA), et compte-tenu du classement des opérations par ordre de priorité, les scénarios concernant le renouvellement de réseaux existants et le traitement sur la commune n'ont pas été retenus par le comité syndical dans son PPI (programme pluriannuel d'investissement, Délibération du 17 décembre 2015).

En outre, aucun travaux d'extension du réseau à court ou long terme, autres que ceux réalisés fin 2018 pour la desserte du hameau « Au Gris », ne sont prévus au PPI du SDA.

En conséquence, la carte du zonage d'assainissement, établie en concordance avec le zonage du PLU, inclut en zone d'assainissement collectif (hachures bleues) uniquement les hameaux déjà desservis par le réseau existant (parcelles construites ou dents creuses).

Par défaut, tous les secteurs non hachurés se situent en zone d'assainissement non collectif.

1.3.1 Assainissement non collectif

La totalité des installations ont fait d'objet d'un contrôle de la part du SPANC du SIEGA.

La commune compte au total **46 dispositifs**, dont **13 conformes**, **23 non-conformes** et **10 à risques sanitaires** (avec obligation de travaux sous 4 ans à compter de la date de remise du rapport).

Il existe une carte d'aptitude des sols (ci-jointe) établie par la commune en 2004 à l'occasion du premier SDA.

Néanmoins, il s'agit d'une extrapolation faite autour de sondages ponctuels. Il reviendrait par ailleurs trop onéreux pour le syndicat (et donc la collectivité) de réaliser un sondage sur la totalité des parcelles constructibles au PLU.

Le règlement de service du SPANC du SIEGA impose donc à chaque pétitionnaire désirant créer ou réhabiliter son installation la réalisation d'une étude de sol et faisabilité propre à la parcelle. Cette étude devra démontrer notamment la capacité des terrains en place à infiltrer puis disperser les effluents traités, ou à défaut (perméabilité insuffisante ou trop importante) la capacité du milieu récepteur superficiel (cours d'eau, réseau EP,...) à accepter ce rejet.

L'avis du SPANC, fourni au titre de l'article R431-16 (c) du Code de l'Urbanisme, ne pourra être délivré que la base de cette étude.